



Belgique

Fiches MATRA – Fiche scarlatine en ligne

Des fiches techniques par pathogène à notification obligatoire ou à potentiel épidémique ont été élaborées et se trouvent sur le site web [MATRA](#). Ces fiches sont destinées aux médecins de première ligne (médecin généraliste) et à toute personne utilisant le site web de la FWB (Matra) dans le cadre de la notification de maladies à déclaration obligatoire.

Une nouvelle fiche d'information concernant la scarlatine a récemment été mise en ligne sur le site web MATRA. Cette maladie est provoquée par une souche de *Streptococcus pyogenes* (également appelé streptocoque β hémolytique du groupe A) qui produit une toxine érythrogyne à l'origine de l'éruption cutanée caractéristique de la maladie. Classiquement, elle complique une pharyngite à *Streptocoque A*, mais elle peut également toucher la peau ou les tissus mous. Dans une majorité de cas, l'évolution est favorable mais la scarlatine peut se compliquer de rhumatisme articulaire aigu (RAA), de glomérulonéphrite aigüe et de formes suppuratives invasives ou non. La maladie touche principalement les enfants après l'âge de deux ans. Elle n'est pas à déclaration obligatoire mais peut être à l'origine d'épidémies en milieux scolaires. La fiche d'information est disponible à cette adresse : <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Scarlatine.pdf>

Rougeole - épidémie

Une augmentation de cas de rougeole est actuellement observée en province du Luxembourg depuis le mois de mars : au total, 20 cas ont été notifiés auprès des médecins inspecteurs jusqu'au 29 mai 2015 ; à titre de comparaison, en 2014, seul un cas avait été déclaré dans cette province. Cette pathologie (caractérisée le plus souvent par une triade de symptômes : fièvre, éruption, toux) touche tant les jeunes adultes que les enfants non immunisés et provoque fréquemment des hospitalisations. Tout médecin confronté à un cas suspect de rougeole doit le déclarer rapidement au médecin inspecteur afin que des mesures préventives soient prises dans la collectivité et qu'un frottis salivaire puisse éventuellement être réalisé afin de confirmer l'infection.

Différents phénomènes épidémiques ont lieu actuellement en Europe, notamment à Berlin où 1944 cas ont été notifiés jusqu'au 30 avril 2015 (dont un décès d'un enfant de 18 mois) ou encore en Alsace (France), où différentes écoles ont été touchées.

Vous trouverez plus d'information sur le frottis salivaire à cette adresse :

https://nrchm.wiv-isp.be/fr/centres_ref_lab/mesles_et_rubellavirus/default.aspx

Europe

Exposition universelle de 2015 – Surveillance

L'Exposition Universelle se déroule à Milan (Italie) du 1^{er} Mai au 31 Octobre 2015. Durant ces 184 jours d'exposition, plus de 20 millions de visiteurs provenant de plus des 130 pays sont attendus. L'[ECDC](#) surveille cet événement de manière quotidienne afin de détecter précocement tout événement de type infectieux.

Cas de rage animale - France

L'institut Pasteur de Paris (France) a confirmé le 21 mai 2015 un cas de rage chez un chien dans le département de la Loire. Cet animal non vacciné revenait d'un séjour en Algérie où il fut contaminé. L'institut de veille sanitaire mène depuis le 18 mai des investigations afin d'identifier les contacts humains durant la période à risque : actuellement, 26 personnes ont été prises en charge et ont bénéficié d'un traitement post-exposition. Le traitement est efficace s'il est administré avant l'apparition des symptômes. Non traitée à temps, la maladie est mortelle.

La contamination de l'homme se fait exclusivement lors d'un contact avec un animal infecté (contact avec la salive, morsure, griffure).

La rage est une zoonose présente dans plus de 100 pays parmi les espèces animales dont les chiens, renards ou encore les chauves-souris et l'on estime qu'elle est responsable de 55.000 décès humains de par le monde. Depuis, 2001, la Belgique est officiellement indemne de la rage. Cependant, des chiens contaminés en 2007 et 2008 provenant de l'étranger ont été détectés.

Afin de sensibiliser le grand public sur les risques encourus par l'importation illégale d'animaux de compagnie, l'AFSCA a édité une brochure téléchargeable ici : http://www.afsca.be/publicationsthematiques/documents/2014-02-03_RAGE_fr.pdf

Vous trouverez également plus d'informations sur la rage dans la fiche thématique : <https://www.wiv-isp.be/matra/Fiches/Rage.pdf>

International

Ebola – Mise à jour épidémiologique

Selon les chiffres de l'OMS, au 27 mai 2015, 27.013 cas d'Ebola (confirmés, probables et suspects) ont été rapportés dont 11.134 décès. L'incidence des cas rapportés n'augmente plus à l'échelle nationale en Guinée-Conakry et en Sierra Leone. Le Libéria a été déclaré libre d'Ebola par l'OMS le 9 mai 2015, suite aux 42 jours écoulés depuis le décès du dernier cas confirmé le 28 mars 2015. Depuis le 24 octobre 2014, aucun nouveau cas autochtone n'est survenu en dehors de ces 3 pays fortement touchés d'Afrique de l'Ouest. 6 pays (Mali, Nigeria, Sénégal, Espagne, Grande-Bretagne et Etats-Unis) ont précédemment rapporté un ou des cas importés d'un pays touché. Le 12 Mai, un nouveau cas confirmé a été notifié en Italie et concernait un travailleur de santé volontaire rentré de Sierra Leone le 7 Mai.

Vous trouverez la mise à jour de la [situation épidémiologique](#) sur le site web du service [Epidémiologie des maladies infectieuses du WIV-ISP](#).